

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2023 N° 139 - S

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de DECHY,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la « Fête des Voisins » organisée le vendredi 02 juin 2023, et pour la sécurité des usagers des voies, de réglementer la circulation rue Bérégovoy à Dechy, à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1^{er} – **Le vendredi 02 juin 2023 de 16h00 à 02h00, la rue Bérégovoy sera interdite à toute circulation.**

Article 2. –La circulation se fera par les voies adjacentes

Article 3.- Les services techniques de la Ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 4-

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- **M. le Commissaire Divisionnaire de Police de Douai ;**
- **M. le Directeur des services techniques municipaux, pour la pose des panneaux réglementaires,**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son EXECUTION ;

Fait en mairie de DECHY,
Le 17 mai 2023

Le Maire,

Publié sur le site de la ville le 22 mai 2023

Jean-Michel SZATNY